

PTGE Douze – Atelier du comité multi-acteurs
Phase 3 – Analyse multi-critères
1^{ère} session de travail collective sur les modalités
d'analyse économique et financière

Salle des fêtes, Mauvezin d'Armagnac

Atelier du 06/05/2026



Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1. Contexte du projet.....	3
1.2. Objectifs de la démarche.....	3
1.3. Processus de concertation	4
1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour	4
2. Organisation de l'atelier	6
2.1. Objectifs de l'atelier	6
2.2. Déroulement	6
2.3. Participant(e)s.....	7
3. Présentation et mise en discussion de la méthodologie d'analyse économique du PTGE.....	8
3.1. Présentation de la méthodologie de l'analyse économique et financière du PTGE	8
3.2. Résultats des échanges.....	8
4. Travail en groupes thématiques sur les typologies d'exploitation.....	14
4.1. Présentation de la méthode d'analyse économique des activités agricoles	14
4.2. Echanges en sous-groupes thématiques	14
4.2.1. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « élevage »	15
4.2.2. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « maïs et cultures fourragères ».....	17
4.2.3. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « cultures à forte valeur ajoutée ».....	19
5. Conclusion de l'atelier et discussion sur la période de référence	21
6. Evaluation de l'atelier	22
7. Annexes.....	24
7.1. Atelier élevage.....	24
7.2. Ateliers Maïs et cultures fourragères.....	26
8. Glossaire.....	29
8.1. Acronymes	29
8.2. Définitions.....	29

1. Introduction

Ce document restitue les échanges ayant eu lieu lors de l'atelier du 6 mai 2026 du comité multi-acteurs dans le cadre de la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant de la Douze. Un glossaire est disponible en fin de document, apportant des précisions sur les sigles, acronymes, et le vocabulaire spécifique à la gestion de l'eau utilisé dans ce document (Glossaire).

1.1. Contexte du projet

Un PTGE vise à mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, reposant sur une approche globale de la ressource à l'échelle du bassin versant. Conformément à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, modifiée par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le projet de territoire est un **engagement entre les acteurs de l'eau** permettant de mobiliser les outils qui permettront de **respecter une gestion quantitative équilibrée, en prenant également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques**.

Ces démarches reposent sur une **approche globale et co-construite** de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant **d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources** disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Par délibération institutionnelle en date du 4 novembre 2015, la CLE du SAGE Midouze a confié l'animation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Douze à l'Institution Adour (devenu EPTB a3), lancé officiellement au cours d'une réunion publique le 29 novembre 2021.

1.2. Objectifs de la démarche

Le PTGE de la Douze couvre l'ensemble du bassin versant de la Douze, de sa source à Gazax-et-Baccarisse (32) jusqu'à la confluence avec le Midou à Mont-de-Marsan (40), y compris tous ses affluents. Ce territoire représente une superficie de 1224 km², comprenant 67 communes, 8 EPCI, à cheval sur 2 départements et 2 régions.

Les actions du projet de territoire chercheront à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser, valoriser.

Cette démarche est soumise à validation de la CLE du SAGE Midouze et repose sur une concertation très large auprès de tous les usagers et acteurs du bassin versant. Le PTGE se déroulera en quatre phases (le calendrier prévisionnel peut évoluer) :

- Phase 1 : **Etat des lieux et diagnostic** : Réunir les connaissances et réaliser les études nécessaires pour élaborer la suite de la démarche.
- Phase 2 : **Définition d'orientations stratégiques** en s'appuyant sur l'état des lieux, enjeux, usages de la ressource en eau identifiés au préalable, afin de parvenir à un consensus entre les acteurs, pour répondre à ces enjeux et objectifs tout en gardant une vision territoriale.
- Phase 3 : **Actions et analyses multicritères** : Selon une échelle d'ambition, élaboration d'actions sous forme de scénarios et analyses multicritères en tant qu'outil d'aide à la décision (OAD). (*→ L'atelier du 06/05/2026 s'inscrit dans cette 3^{ème} phase et démarre les réflexions sur la caractérisation de l'année zéro du PTGE pour l'analyse économique et financière*)
- Phase 4 : **Rédaction de fiches d'actions** avec définition de leurs modalités de mise en œuvre : indicateurs, maîtrise d'ouvrage, portage en partenariat, contenu, etc.

1.3. Processus de concertation

La démarche de projet de territoire a été engagée avec une réelle volonté politique de concertation, de transparence, de respect et d'écoute des opinions de chaque partie. Cette démarche est ainsi basée sur les échanges avec tous les acteurs du bassin versant pour la construction et la validation d'un projet commun sur la gestion quantitative.

Pour une mise en œuvre efficace des principes de la concertation et du dialogue territorial, l'EPTB a3 est appuyée par la SCOP Lisode¹. Lisode est chargé d'organiser le dialogue territorial tout au long de la démarche, notamment les ateliers de la concertation et les réunions publiques.

1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour

Suite au lancement officiel du PTGE, un travail préliminaire a été réalisé afin d'éviter une « redite » du PTGE Midour, réalisé sur le territoire voisin, et dont le programme d'actions est actuellement mis en œuvre. Nombre d'acteurs concernés par le Midour sont également concernés par le PTGE du bassin versant de la Douze.

- 2022 : Deux ateliers et des entretiens afin de constituer des instances de dialogue spécifiques au territoire de la Douze, traduisant les caractéristiques de ce bassin versant.
- 2022 - 2023 : Constitution de trois grandes instances de dialogue : 1 comité de pilotage, 1 comité technique et 1 comité multi-acteurs. Ce comité multi-acteurs (CMA) a fait l'objet d'une attention particulière et comprend trois groupes distincts d'acteurs du territoire :

¹ <https://www.lisode.com/accueil/>

1) un panel d'usagers de l'eau, recrutés sur la base du volontariat entre fin 2022 et début 2023 ;

2) un groupe de personnes ressources, représentants d'usagers, souvent à l'échelle de départements ;

3) un groupe d'observateurs, que l'on retrouve en comité technique.

- 2023 : trois ateliers de diagnostic partagé avec le CMA et un atelier avec le COTECH.
- 2024 : quatre ateliers avec le CMA pour travailler le Bilan Besoins Ressources et un diagnostic de la qualité de l'eau.
- 2025 : une série d'entretiens auprès des acteur(trice)s impliqué(e)s sur les leviers et les possibles freins à la réussite de l'aboutissement du PTGE. Un atelier de restitution de la synthèse de cette enquête et de discussion sur la méthode et les avancées du bilan besoins – ressource et sur la construction du futur programme d'action.
- 2026 : 3 ateliers « actions » ont eu lieu entre janvier et mars pour identifier collectivement une liste d'actions du PTGE. Le dernier atelier de mars marquait la fin de la phase 2 du PTGE avec l'approfondissement d'actions dites « phares ». Ce compte rendu décrit le 1^{er} atelier multi-acteurs de la phase 3 « Actions et analyses multicritères », avec le lancement de l'étude économique et financière.

2. Organisation de l'atelier

Ce document restitue les échanges ayant eu lieu le 6 mai 2026 entre les 29 membres du comité multi-acteurs présents. L'atelier était co-animé par Rosine GOINEAU, appuyée par Florian URBAN et Stéphane SIMON de l'EPTB a3, ainsi que par Ibtissem AKACHA (IAS Etudes), Sophie NICOLAI et Corentin JOZELEAU (Eco Logique Conseil), Emmanuelle ESPUCHE et Raphaël LA NEELLE (Lisode).

2.1. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Présenter le calendrier et la méthode de la suite de la concertation : les prochaines étapes d'élaboration du projet de territoire, avec pour chacune les analyses économiques prévues et leur articulation avec la concertation,
- Présenter la typologie des exploitations agricoles (utilisée dans les scénarios économiques),
- Identifier où trouver les données encore manquantes.

2.2. Déroulement

L'atelier s'est déroulé la matinée du 5 mai 2026, à la salle des fêtes de la commune de Mauvezin d'Armagnac. Le programme de la rencontre était le suivant :

Horaire	Activité
9h00	Arrivée des participant(e)s, accueil café
9h15	Mot d'introduction
9h25	Présentation du calendrier de la concertation et de la méthodologie globale de travail
9h40	Réactions en sous-groupes
9h55	Temps d'échange en plénière
10h20	Pause
10h35	Travail sur la typologie des exploitations agricoles
11h45	Identification de contacts et de sources de données complémentaires pour l'étude économique
11h55	Evaluation et mot de clôture
12h00	Clôture

2.3. Participant(e)s

Au total 37 personnes étaient présentes à l'atelier, dont 3 agents de l'EPTB a3 et 5 consultants de bureaux d'études.

Animateurs et personnes ressources :

NOM	Prénom	Structure
AKACHA	Ibtissem	las études
ESPUCHE	Emmanuelle	Lisode
GOINEAU	Rosine	EPTB a3
JOZELEAU	Corentin	Eco Logique Conseil
LA NEELLE	Raphaël	Lisode
NICOLAI	Sophie	Eco Logique Conseil
SIMON	Stéphane	EPTB a3
URBAN	Florian	EPTB a3

Membres du CMA présent(e)s :

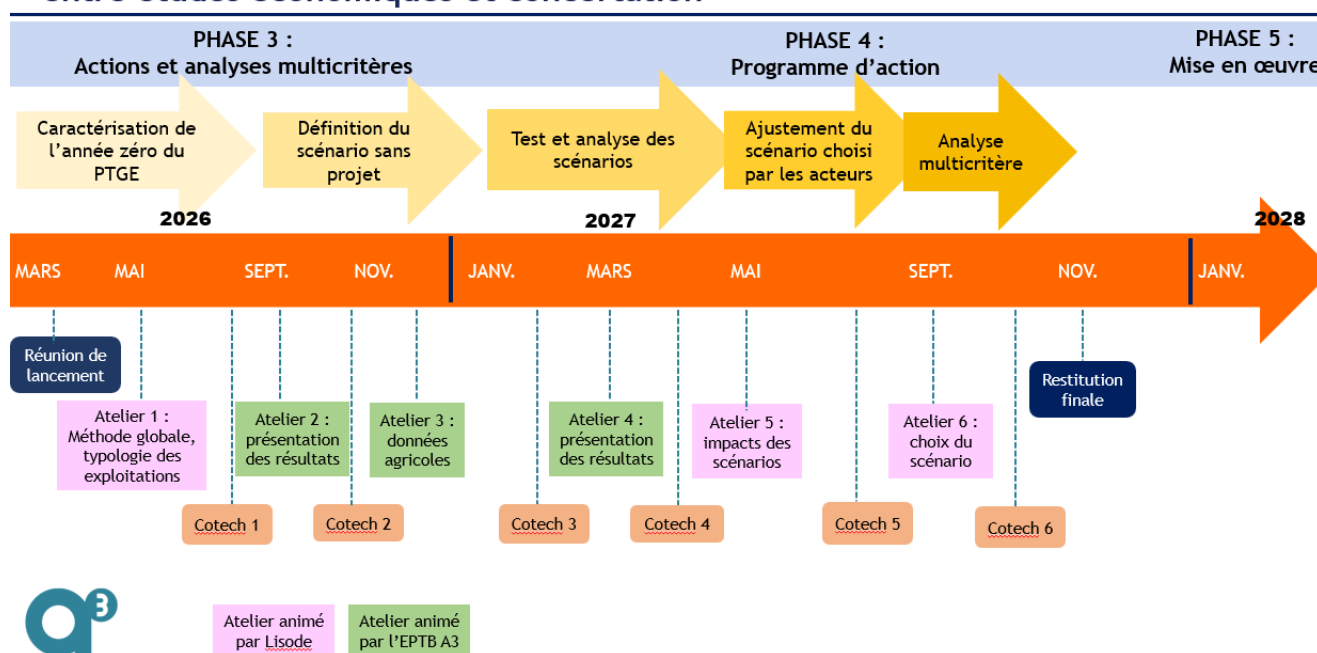
NOM	Prénom	Structure
BALEN	Adrien	Chambre d'agriculture 32
BATS	Astrid	Mont de Marsan Agglomération
BEREZYIAT	Thierry	Fédération départementale des chasseurs des Landes + FDP 40
BOYER	Julien	Agence de l'eau Adour-Garonne
CALIOT	Pascal	ComCom Landes d'Armagnac
CASTAY	Lily	Arbre et paysage 32
CHABRILLANGES	Agnès	Chambre d'agriculture 32
CHANUT	Michel	Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze (32)
DUPRAT	Frédéric	ComCom Landes d'Armagnac / Pisciculteur
FAIVRE	Laurent	Chaîne thermique du soleil
FEVRIER COURTEL	Patricia	DDTM40
FORTINON	Jacques	AT32
GABRIEL	Hugo	Chambre d'agriculture 40
GARROS	Romain	Association d'irrigants
GOURAULT	Juliette	Chambre d'agriculture 40
GRIMALDI	Alice	ALPAD 40
HURTES	Sophie	ADASEA32 + CATZH 32
KARIMJOY	Sylvain	Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze (32)
LARSEN	Vincent	Syndicat Midou Douze (40)
LENAIN	Louis	Chambre d'agriculture 40
LEQUERTIER	Antoine	Syndicat Midou Douze (40)
LEQUERTIER	Eric	Exploitant agricole
MARCATO	Frédéric	VIVADOUR
PARISOT	Antoine	ALPAD 40
PLE	Etienne	DDTM40
REQUIER	Luc	VIVADOUR
SENEGAS	Alban	Irrigadour
VERMEULIN-GUEDON	Maud	SAS La Ponte
VICART	Nicolas	Fédération départementale des chasseurs des Landes

3. Présentation et mise en discussion de la méthodologie d'analyse économique du PTGE

3.1. Présentation de la méthodologie de l'analyse économique et financière du PTGE

Zoom sur les ateliers des phases 3, 4 et 5 : articulation entre études économiques et concertation

PROJET DE
TERRITOIRE DE LA **Douze**



Après la présentation du calendrier de la concertation et de la méthode de construction de l'analyse économique et financière (*présentation en PJ de ce compte-rendu*), un temps d'échange a été organisé, d'abord en sous-groupe, puis en plénière.

Emmanuelle a proposé aux participant(e)s de se diviser en sous-groupes de 4 à 5 personnes pour discuter de leur ressenti à chaud vis-à-vis de la méthode globale de la concertation et de l'analyse économique. Il a ensuite été demandé à chaque sous-groupe de faire remonter (par écrit, sur des cartons) 1 à 2 remarques et 1 à 2 questions les plus importantes à partager en plénière.

Au bout de 15 minutes, Emmanuelle a récolté l'ensemble des cartons, les a affichés et lus à voix haute en plénière et a lancé un temps de discussion de 25 minutes. La parole a été distribuée par Emmanuelle au fur et à mesure des questions, de manière à ce que les représentant(e)s de l'EPTB a3 et des bureaux d'étude puissent apporter des réponses, et que les autres membres du CMA puissent également réagir.

Le tableau suivant synthétise les sujets abordés dans ce temps d'échange.

3.2. Résultats des échanges

Questions et remarques	Réponses et réactions
<p><i>Qui est convié au COTECH ? Les CR des COTECH sont-ils rendus publics ? Qui peut participer aux ateliers spécifiques agricoles ?</i></p>	<p>L'EPTB a3 a expliqué que le COTECH est composé des représentant(e)s des services de l'Etat (DDT, DREAL), OFB, l'Agence de l'Eau et les Départements. Comme demandé, les CR des réunions du COTECH précédents ont été mis en ligne sur le site de l'EPTB a3.</p> <p>L'ensemble des membres du CMA peut participer aux ateliers « agricoles », mais certain(e)s risquent de ne pas pouvoir discuter d'informations/données techniques économiques et financières, donc en fonction du programme envoyé par Rosine avant les ateliers, chaque membre du CMA pourra décider de venir ou non, en fonction de son niveau d'intéressement.</p>
<p><i>D'où viennent les -30% de réduction de débit ? Quel scénario ?</i></p>	<p>Un représentant du monde agricole a exprimé son désaccord sur les 30% de réduction de débit affichés dans les hypothèses du scénario horizon 2050 (issus du modèle Explore2), en expliquant que plusieurs projections évoquaient des tendances moins fortes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'EPTB a3 a répondu que ces projections étaient celles définies dans le CCTP du marché public et a précisé qu'elles avaient déjà été discutées dans de précédents ateliers. Il a été ajouté que cet état des lieux et ce diagnostic n'étaient pas définitifs. ➔ Sophie NICOLAI a expliqué que l'inscription dans le Code de l'Environnement de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) en janvier 2026 (https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/climat-trajectoire-rechauffement-inscrite-code-environnement) imposait aux projets de territoire de prendre en compte les projections du projet Explore2. <p>Un agriculteur a souligné l'importance de prendre en compte la variabilité annuelle de la pluviométrie et a ajouté que ce déficit de 30% était surtout concentré sur l'été.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sophie a expliqué que cette variabilité était prise en compte dans l'analyse économique et que les membres du CMA auraient un regard sur les données de variations saisonnières. ➔ Un autre agriculteur a souligné le fait que ces 30% étaient importants au regard des besoins en eau des cultures estivales en été, très présentes sur le territoire.

Questions et remarques	Réponses et réactions
<p><i>Pas d'accord avec le choix de la période de référence (2020-2024) pour des questions de pertinence hydrologique et économique</i></p>	<p>Un participant a souligné l'importance des périodes de référence, (il avait déjà travaillé dans d'autres projets de territoire) et a émis comme avis que la période de référence 2020-2024 ne pouvait être choisie compte tenu des différentes perturbations sociétales et économiques survenues (covid, guerre en Ukraine etc.). Un autre participant a demandé s'il était possible de dissocier les périodes de référence selon les indicateurs étudiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sophie a expliqué qu'il n'était pas possible de dissocier les périodes de référence car celles-ci « dialoguaient entre elles » dans le modèle. ➔ Un autre participant a fait remarquer qu'il n'était peut-être pas plus mal de prendre comme référence des années de « crise » pour envisager les pires scénarios. ➔ Voir compléments au § « 5 : Conclusion »
<p><i>Quel niveau de détail auront les projections ? Les résultats des scénarios peuvent-ils être applicables aux projets individuels (possible réutilisation pour des évaluations de projets)</i></p>	<p>Une participante a demandé s'il serait possible de réutiliser les résultats des scénarios et de l'analyse économique pour d'autres projets à l'échelle individuelle qui nécessitent des autorisations réglementaires prenant en compte des projections.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'EPTB a3 a expliqué que la projection utilisée concernait le bassin versant, mais qu'elle ne serait pas suffisamment détaillée à échelle locale pour permettre d'utiliser les résultats pour ces dossiers. Des éléments seront probablement remobilisables selon les cas.
<p><i>S'assurer de la solidité des scénarios (Si le PTGE donne des résultats différents des prévisions d'Aqualande, comment jauger ?)</i></p>	<p>Une actrice de la pisciculture a demandé, dans le cas où les résultats de cette étude se heurteraient à ceux d'études réalisées dans le cadre d'autres projets (par un bureau d'études pour le compte d'Aqualande par exemple), comment les acteurs étatiques trancheraient entre les deux études ? Les études du PTGE seront-elles disponibles pour les porteurs de projet du territoire, (possibilité d'en réutiliser les résultats) pour alimenter l'argumentaire de leur projet (étude d'impact, dimensionnement...)?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'EPTB indique que les résultats des études sont publics et réutilisables. Quant à la question sur la confrontation de différentes études (projets vs. PTGE), l'EPTB a préféré ne pas répondre à la place des services de l'Etat. ➔ La DDTM40 n'a pas d'éléments de réponse à apporter.

Questions et remarques	Réponses et réactions
<i>Quelle prise en compte des « autres usages qu'agricoles » dans l'analyse économique ?</i>	<p>➔ Sophie a expliqué qu'elle reviendrait vers les actrices et acteurs représentant les autres usages que les usages agricoles : thermalisme, pisciculture etc., pour collecter des informations à intégrer dans le modèle et dans les analyses économiques.</p>
<i>Choix du pas de temps</i>	<p>Un participant a émis une crainte sur l'utilité du travail prospectif réalisé actuellement au regard de l'évolution rapide du contexte politique et socio-économique à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>➔ L'EPTB a3 a répondu que l'importance était de « ne pas s'interdire de se projeter et de travailler dès maintenant. »</p> <p>➔ Sophie a expliqué que l'analyse économique était assez flexible pour prendre en compte des variables dépendantes de ce contexte en évolution en cours d'étude.</p>
<i>Articulation entre PTGE et politiques publiques d'aménagement</i>	<p>Un participant a notifié le manque de visibilité du PTGE par les élus et au sein d'autres projets et de politiques publiques d'aménagement local comme le PLUi. Il a questionné l'articulation du PTGE avec les documents de planification urbaine. Une participante a demandé si, à la suite des élections municipales, des points d'échange étaient prévus entre EPTB a3 et nouveaux élus.</p> <p>➔ L'EPTB a répondu que des rencontres avaient déjà été organisées par le passé pour présenter le PTGE aux EPCI, et que d'autres seraient à prévoir en 2026 et/ou 2027.</p>
<i>Quels aquifères seront concernés par l'analyse économique ?</i>	<p>Un participant a souligné l'importance de dissocier les aquifères des Landes et de la Douze qui ne présentent pas les mêmes fonctionnements hydrogéologiques.</p> <p>➔ L'EPTB a répondu que l'étude Eaucéa sur le bilan besoin-ressources avait pour but d'apporter des informations à ce sujet.</p>
<i>Pertinence d'une analyse économique et financière AVANT de maintenir certains projets, mais quid de la réalité de ce process (Ex : PTGE Midour, STEP) ?</i>	<p>Un participant a émis une crainte sur le fait que certaines des actions étudiées et proposées collectivement le long du processus ne puissent finalement pas être mises en place une fois le PTGE lancé. Il a pris pour exemple la réutilisation d'eaux usées dans le PTGE Midour, qui avait été une action identifiée mais qui n'a finalement pas pu aboutir pour des raisons financières et techniques.</p>

Questions et remarques	Réponses et réactions
	→ Emmanuelle a répondu que les actrices et acteurs ayant participé à la construction du PTGE de la Douze auraient surtout intérêt à défendre la cohérence de l'ensemble de ce programme d'actions, pour éviter autant que possible qu'il se fasse « détricoter » pour des raisons de faisabilité économique et/ou technique.
<i>Prendre en compte l'inflation (énergie, engrais, etc.) et la crise des marchés viticoles</i>	→ Sophie a répondu qu'il était prévu une analyse de sensibilité dans l'analyse économique et financière pour tenir compte de ces variations.
<i>Attention de ne pas associer l'augmentation du CA et augmentation du bénéfice</i>	→ Sophie a expliqué que l'analyse économique et financière se baserait sur d'autres indicateurs comptables comme l'EBE (Excédent brut d'exploitation, qui représente un indicateur financier de la rentabilité brute d'une entreprise).
<i>Prise en compte des filières et de l'impact socio-économique du territoire avec la définition d'un objectif économique minimum à fixer</i>	→ L'un des participants (représentant du monde agricole) a explicité cette remarque en insistant sur l'objectif du PTGE qui est de permettre aux actrices et acteurs de travailler et vivre sur leur territoire dans un environnement préservé le plus possible et dans un respect des consignes de l'Etat.
<i>Prendre en compte les paramètres des itinéraires culturels</i>	/
<i>Il faudra bien prendre en compte l'ensemble des exploitants agricoles et la diversité des exploitations</i>	/
<i>Intégrer l'augmentation de la température dans le modèle économique</i>	/

Questions et remarques	Réponses et réactions
<i>Nécessité de définir le terme « tendanciel » par rapport aux modèles actuels agricoles</i>	/

Monsieur le maire de Mauvezin d'Armagnac a apporté une dernière remarque sur la nécessité selon lui d'étudier les débits en aval des rivières afin d'estimer les volumes d'eau à préserver à l'amont. Il a exprimé sa crainte sur ce qui serait imposé aux acteurs à la suite du PTGE, qui pourrait être, selon lui, déconnecté de la réalité. L'EPTB a3 a précisé que l'étude bilan besoins-ressources visait notamment à étudier cet équilibre entre débit d'objectifs d'étiage et volumes prélevables.

Emmanuelle a rappelé que l'objectif des scénarios était de mettre en scène des tendances hypothétiques, mais qu'ils n'avaient pas vocation à prédire l'avenir, qu'ils n'étaient pas prédictifs. Les scénarios permettent seulement de tester collectivement des hypothèses, d'évaluer l'impact de ces dernières et d'en dégager finalement des actions possibles pour le territoire.

Une pause-café a été organisée à la suite de ce temps d'échange.

4. Travail en groupes thématiques sur les typologies d'exploitation

4.1. Présentation de la méthode d'analyse économique des activités agricoles

Ibtissem AKACHA a commencé par présenter le contexte territorial du bassin versant de la Douze (évolution de la surface agricole utilisée, types d'assolements), puis la méthodologie de construction de la typologie des exploitations agricoles pour l'analyse économique (*la présentation est jointe à ce compte-rendu*).

L'analyse de la répartition des surfaces cultivées sur le territoire a permis d'identifier **9 ateliers culturaux** et **2 ateliers d'élevage**.

Ces **ateliers** regroupent les grandes familles de productions comme par exemple : céréales, oléagineux, fourrages, maïs grain et ensilage, protéagineux, viticulture et maraîchage...

Chaque atelier est lui-même subdivisé en **briques**, qui détaillent les cultures en composants. Ainsi, l'atelier "Maïs grain et ensilage" englobe le maïs doux, le maïs grain et semences ainsi que le maïs ensilage, tandis que l'atelier "Protéagineux et légumineuses à grains" regroupe des cultures telles que la féverole, le pois d'hiver, le pois chiche ou encore la lentille.

Par la suite, chaque brique sera analysée à partir des **données qualitatives** (commentaires des participants en sous-groupes ainsi que des données bibliographiques des études précédentes), et des **données quantitatives** (en calculant des indicateurs et variables : charges/ha, Marge brute/ha, Marge brute/m³ consommé,).

D'autre part, la zone d'étude sera subdivisée en zones pédoclimatique homogènes.

Les résultats issus de l'analyse des caractéristiques agroéconomiques des exploitations (ateliers et briques) seront croisés avec ceux de l'analyse pédoclimatique (Répartition des zones homogènes) afin d'établir une typologie des exploitations agricoles du périmètre d'étude.

4.2. Echanges en sous-groupes thématiques

Puis Ibtissem a invité les participant(e)s à se répartir sur 3 îlots de tables, en fonction de leurs affinités avec le thème de chaque îlot. Deux personnes représentant l'aquaculture se sont excusées et ont préféré quitter l'atelier car elles se sentaient moins concernées par les thématiques discutées.

Ibtissem a expliqué que l'objectif était de compléter les informations manquantes pour chaque thème, avec des connaissances de terrain. Les thèmes (ou types « d'ateliers culturaux ») étaient les suivants :

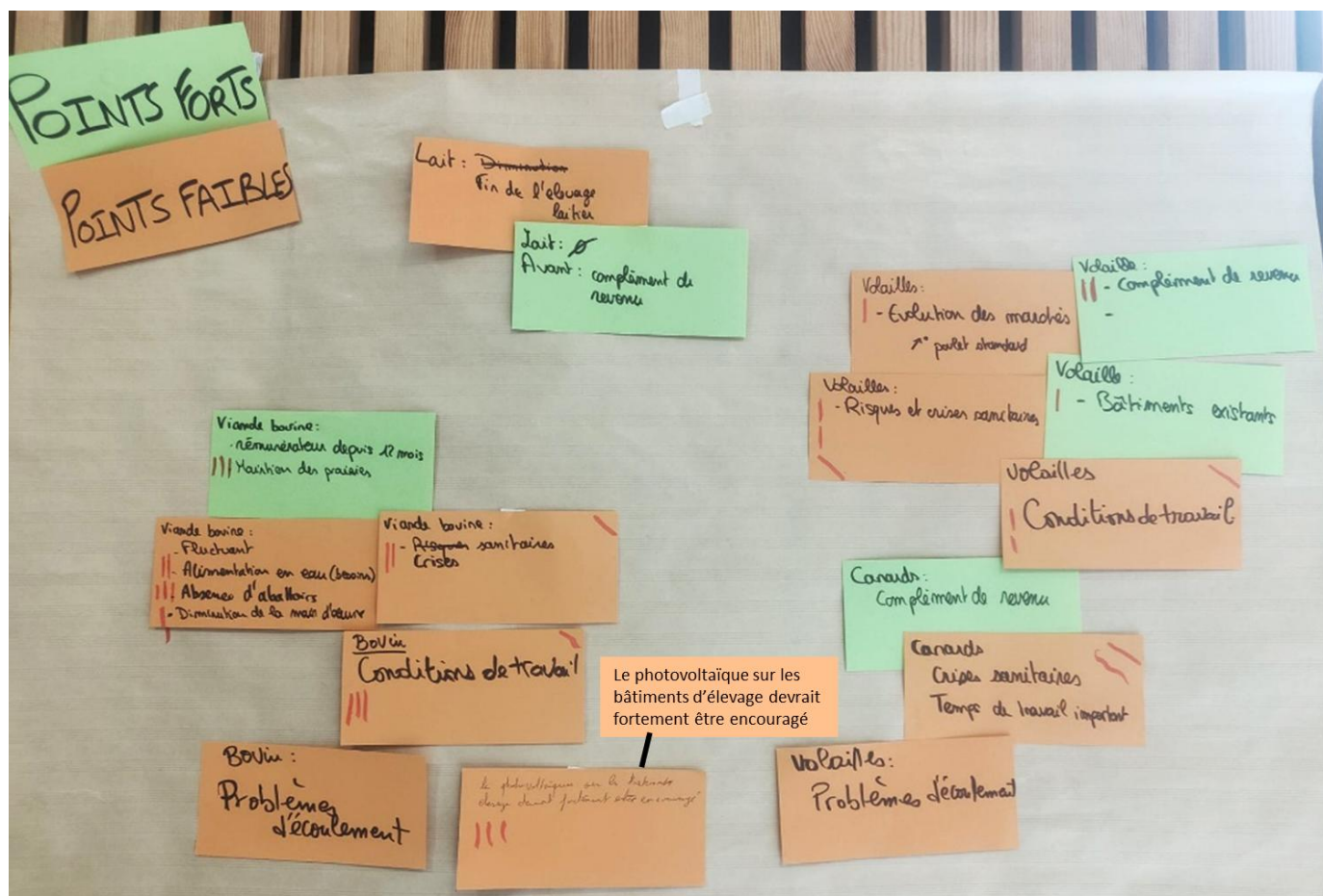
- Table 1 : atelier élevage
- Table 2 : atelier maïs, atelier fourrage
- Table 3 : atelier cultures irriguées hors grandes cultures et atelier cultures à forte valeur ajoutée (bio, contractuelles etc.)

Il a été demandé aux participant(e)s de rejoindre les tables qui les concernait et/ou les intéressait le plus en équilibrant autant que possible le nombre de personnes par table. Les participant(e)s ont eu ensuite :

- **10mn** pour remplir individuellement un tableau avec les chiffres de leur connaissance (*les tableaux complétés se trouvent en annexe en fin de compte-rendu*),
- **20mn** pour discuter collectivement et noter à chaque table (pour chaque thème) : les leviers spécifiques du territoire (cartons verts) et les menaces ou points d'attention particuliers (cartons orange),
- **5mn** pour prioriser les points qu'ils(elles) jugeaient les plus importants à prendre en compte dans l'analyse économique.

Nous restituons ci-après le contenu des échanges ayant eu lieu dans les 3 groupes.

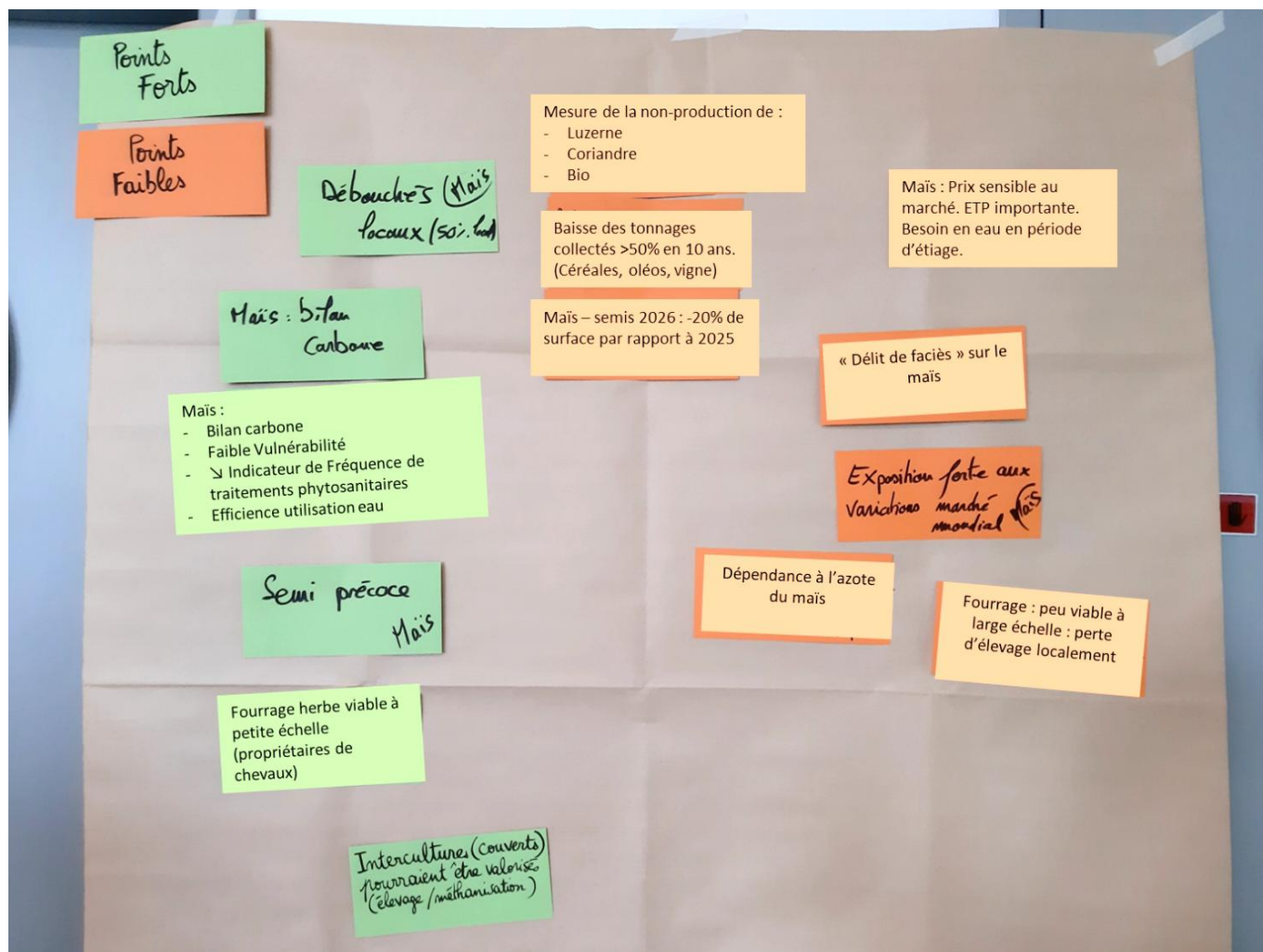
4.2.1. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « élevage »



Dans le groupe travaillant sur l'élevage, les principaux sujets discutés ont été :

- La difficulté (et même l'impossibilité) de vivre de l'élevage laitier sur le territoire,
- La menace des crises sanitaires pour les volailles,
- Les problèmes d'écoulement dans les élevages,
- L'absence d'abattoirs sur le territoire,
- La difficulté de trouver de la main d'œuvre qui accepte de travailler dans les conditions actuelles.
- Les participants ont souligné la diminution progressive du nombre d'éleveurs dans la zone, ainsi que les difficultés croissantes liées à la transmission des exploitations.
- Plusieurs points faibles ont été identifiés. D'une part, le développement urbain de la zone ne s'est pas accompagné d'infrastructures et services utiles à l'élevage, ce qui freine l'attractivité du territoire pour les jeunes agriculteurs et rend la reprise des exploitations de plus en plus difficile, tout comme le recrutement de main-d'œuvre. D'autre part, les conditions de travail demeurent particulièrement contraignantes : les journées sont longues, souvent effectuées seules, et difficilement conciliables avec une vie de famille équilibrée. À cela s'ajoute l'éloignement des services essentiels : écoles, marchés, abattoirs, etc. qui obligent l'éleveur à parcourir de nombreux kilomètres par jour, en plus d'une charge de travail déjà importante à la ferme.

4.2.2. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « maïs et cultures fourragères »



Dans le groupe travaillant sur le maïs et les cultures fourragères, les principaux sujets discutés ont été :

- La vulnérabilité des cultures de maïs aux fluctuations du marché
- Le bilan carbone positif et la fiabilité des cultures de maïs
- Les conditions dans lesquelles les cultures de fourrage herbe pourraient être viables (en fonction de l'échelle)

L'analyse met en évidence plusieurs atouts du maïs dans le contexte agricole local. Cette culture bénéficie tout d'abord de débouchés de proximité significatifs, avec environ 50 % de la production valorisée localement. Elle présente également un bilan carbone favorable ainsi qu'une faible vulnérabilité globale. Sur le plan environnemental, le maïs se distingue par un indice de fréquence de traitement phytosanitaire (IFT) relativement faible, traduisant un recours limité aux produits phytosanitaires. La gestion de l'eau constitue également un point fort : l'irrigation est utilisée de manière efficiente sur le bassin versant, tandis que la possibilité de réaliser des semis précoces contribue à optimiser les périodes de besoins hydriques de la culture.

Concernant les fourrages, certaines opportunités existent à travers la valorisation de l'herbe à petite échelle (petits volumes), notamment auprès des propriétaires de chevaux. Les débouchés locaux auprès d'autres types d'élevage sont faibles car les éleveurs sont peu nombreux. Les intercultures et couverts végétaux peuvent également trouver des débouchés intéressants, que ce soit pour l'élevage ou pour la méthanisation.

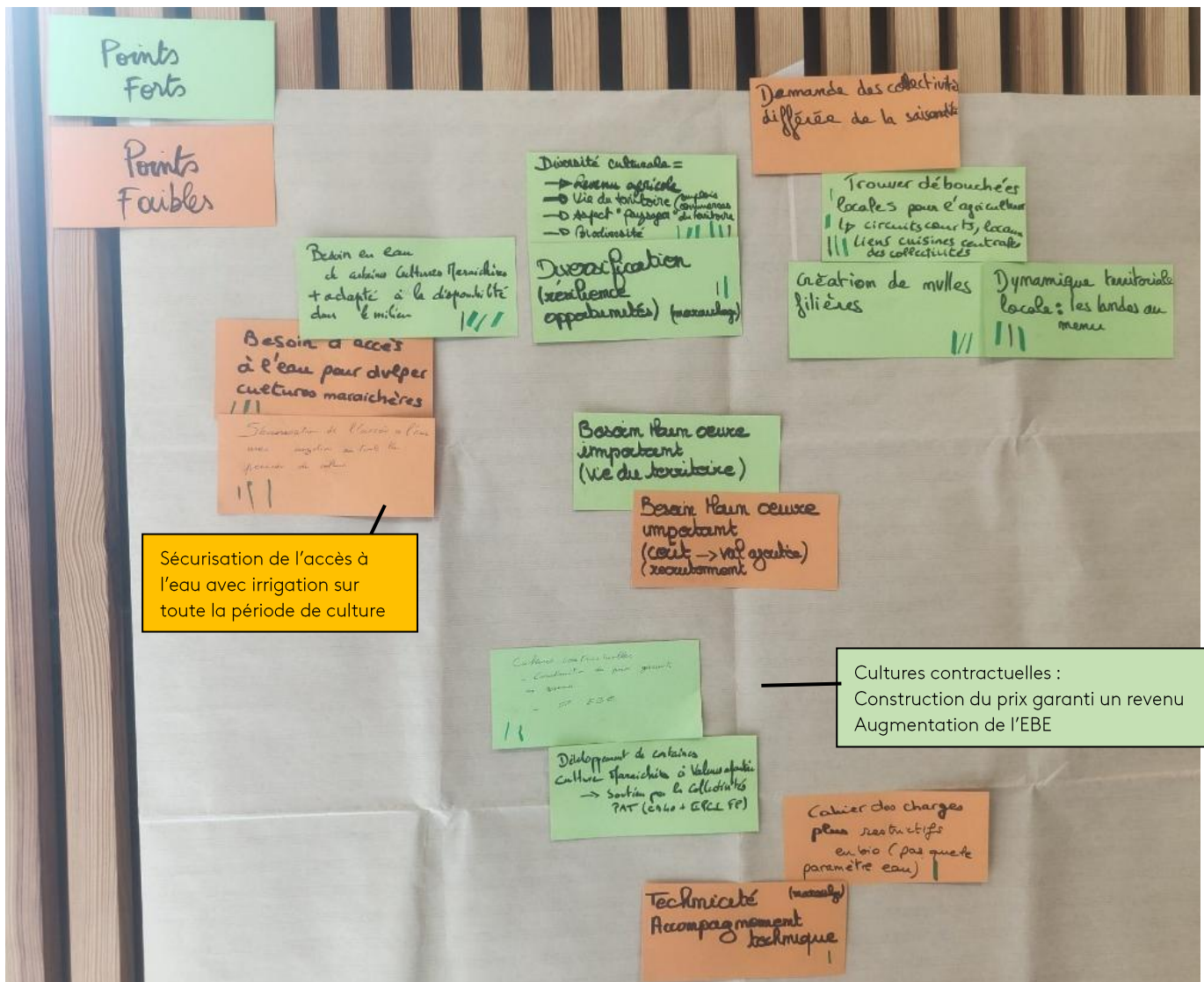
Cependant, plusieurs fragilités affectent la filière. Les cultures de luzerne, de coriandre ou en agriculture biologique sont perçues comme étant peu productives.

Plus largement, les volumes collectés de céréales, d'oléoprotéagineux et de raisins ont fortement diminué, avec une baisse annoncée à environ 50 % au cours des dix dernières années. Cette tendance se poursuit pour le maïs, dont les surfaces semées en 2026 sont, d'après les participants, en recul de 20 % par rapport à 2025.

Le maïs souffre également d'une image parfois négative, assimilée à un « délit de faciès », qui peut nuire à son acceptabilité. Sur le plan économique, la culture reste sensible aux fluctuations des prix et fortement exposée aux variations des marchés mondiaux. D'un point de vue agronomique, elle présente une évapotranspiration potentielle (ETP) importante et des besoins en eau concentrés durant les périodes d'étiage, ce qui peut accentuer les tensions sur la ressource. La dépendance du maïs à la fertilisation azotée constitue également un facteur de vigilance.

Enfin, les perspectives de développement de la valorisation des fourrages apparaissent limitées à grande échelle en raison du recul de l'élevage local, réduisant ainsi les débouchés potentiels pour ces productions.

4.2.3. Echanges ayant eu lieu dans l'atelier « cultures à forte valeur ajoutée »



Dans le groupe travaillant sur les cultures à forte valeur ajoutée, les participant(e)s de l'atelier ont abordé les points suivants :

- La diversification culturelle est un levier prioritaire face aux projections hydro-climatiques et comme source de développement socio-économique pour le territoire. Renforcer l'économie locale avec la création de nouvelles filières, le développement du circuit court, la création de liens entre agriculteurs et cuisines centrales des collectivités (le projet alimentaire territorial « les Landes au menu » est un exemple de dynamique territoriale donné par le groupe).
- Point faible : la demande des collectivités peut être déconnectée de la saisonnalité des productions agricoles. Point fort : soutien au développement de certaines cultures par les collectivités dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT). Très peu de circuits courts sur le territoire. Une problématique existe au niveau des PAT, car les besoins des consommateurs ne correspondent pas forcément à la production locale et les écoles (client potentiel important) sont fermées en été, donc il n'y aurait plus de marché à cette période.

- Principal point de vigilance soulevé par le groupe : la disponibilité des volumes d'eau nécessaires au développement des cultures maraîchères. Toutefois, les besoins en eau de certaines cultures maraîchères sont plus adaptés à la disponibilité qu'offre le milieu (4 personnes ont priorisé ce point). La ressource dédiée aux cultures maraîchères sera à sécuriser (= créer des réserves).
- Les contraintes relatives à l'exploitation en bio ont été mentionnées comme point faible avec un cahier des charges plus restrictifs, un besoin de main d'œuvre plus important et un besoin d'accompagnement technique.
- Les cultures contractuelles ont été identifiées par 2 personnes comme point fort important car elles sont considérées comme un levier de développement économique (permettent la construction d'un prix qui garantit un revenu et augmente l'excédent brut d'exploitation (EBE)).
- Concernant le bio, la plupart des personnes du groupe ont déclaré ne rien y connaître et ont donc préféré ne pas trop développer ce sujet.
- Les cultures contractuelles s'étendent surtout dans la partie landaise, en débordant un peu sur la partie gersoise, car la ressource en eau nécessaire à ces cultures est sécurisée par la présence de plusieurs lacs (plans d'eau artificiels) et l'accès à la nappe d'accompagnement.
- Dans la partie amont du territoire, des restrictions d'eau sont parfois mises en place dès le mois d'août. Dans cette partie du territoire, les cultures sont davantage du colza ou du fourrage.
- L'asperge a une forte valeur ajoutée, mais les besoins en eau sont forts, donc certains producteurs réfléchissent à ne plus en faire. C'est aussi une culture qui nécessite une importante main d'œuvre.
- Une problématique existe aussi au niveau des plantes invasives, comme le datura, dont les graines mais aussi feuilles et tiges contiennent des alcaloïdes, substances hautement toxiques même à de faibles doses.
- Souhait du groupe de travailler surtout sur les semences. Le prix du maïs semence sert de référence pour les autres semences (péréquation avec les autres types de semence).
- Les cultures contractuelles sur le territoire sont le maïs doux, le maïs semence, le tournesol, le haricot vert.
- Les exploitants font 2 cultures sur une même parcelle. Avec les cultures de haricots ou de petits pois, l'exploitant est certain de s'assurer d'une marge positive.
- En cas de contrat, l'exploitant est obligé d'irriguer sa parcelle.
- Pour le maïs semence, il faut à minima 200 mètres autour de l'îlot sans aucune culture de la même espèce. Pour le tournesol semence, il faut 800 mètres autour de l'îlot. L'isolement a pour but d'empêcher la contamination génétique entre les variétés différentes d'une même espèce cultivée : si un champ de semences n'est pas suffisamment isolé, la semence récoltée peut être génétiquement instable, entraînant des performances agronomiques inégales, voire décevantes chez les agriculteurs qui l'achèteront.

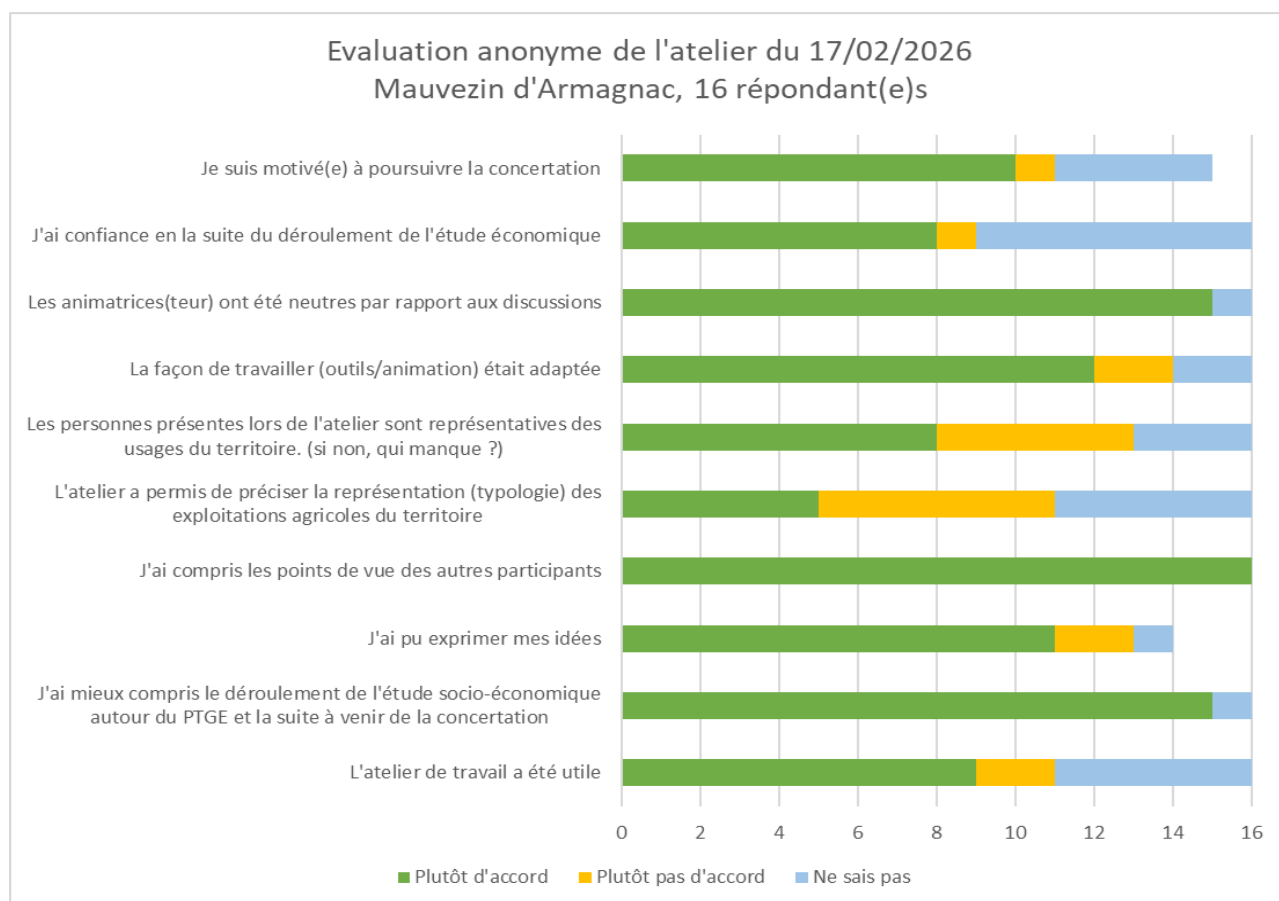
5. Conclusion de l'atelier et discussion sur la période de référence

A la fin des travaux en groupes, Emmanuelle a remercié les participant(e)s pour leur investissement.

Puis Rosine, Sophie et Ibtissem ont proposé de rediscuter du choix de la période de référence du modèle économique, car leur proposition ne satisfaisait pas complètement plusieurs membres du CMA. Elles ont proposé d'étudier une période plus longue que 5 ans pour corriger les variations dues à la crise du covid en 2020 et 2021 et à la guerre en Ukraine. Une participante a fait remarquer que la période 2020-2024 pouvait au contraire être intéressante à étudier pour comprendre l'impact de forts aléas en période de crise sur le territoire. Elle a proposé d'utiliser la période 2020-2024 comme un scénario « chaotique », qui serait à comparer avec un scénario sur une période plus longue. Sophie a confirmé qu'il était possible d'étudier comparativement des périodes de référence de différentes durées. Un participant trouvait plus intéressant de connaître d'abord les indicateurs utilisés dans l'analyse avant de trancher sur le choix de la période de référence. Sophie a conclu la discussion en proposant de commencer par soumettre au CMA les indicateurs pouvant être étudiés, puis en fonction de ces derniers, de décider de la période de référence qui serait utilisée.

6. Evaluation de l'atelier

A l'issue de l'atelier, des questionnaires anonymes d'évaluation ont été distribués aux participant(e)s. Le but était de vérifier si la concertation respectait les principes énoncés (utilité de la démarche, neutralité de l'animation, représentation de tous les intérêts, transparence) mais aussi de suivre les effets induits (apprentissages) ainsi que le niveau de satisfaction et d'engagement des participants tout au long de la concertation.



L'évaluation confirme la neutralité de l'animation, l'efficacité des outils et méthodes utilisées. Les participants ont majoritairement dit avoir pu exprimer leurs idées et compris le point de vue des autres. Une très large majorité dit également avoir mieux compris le déroulement de l'étude socio-économique du PTGE.

Les répondants sont plus divisés sur le fait que l'atelier ait permis de clarifier la typologie des exploitations agricoles. Cela peut être dû au fait que l'atelier était le 1^{er} d'une série qui permettra d'approfondir par la suite la réflexion autour de cette typologie.

D'après les répondants, certains intérêts n'étaient pas (ou pas suffisamment) représentés : manque d'agriculteurs pratiquant la vente en direct, de représentants de petites fermes, d'éleveurs, de représentants / élus d'EPCI, absence des départements.


Enfin, les participants attendent de voir la suite des ateliers pour confirmer (ou non) leur confiance en l'analyse économique menée par les bureaux d'étude spécialisés.

Les recommandations pour la suite de la concertation étaient les suivantes :

- Préciser l'ordre du jour et les attendus avant les ateliers pour ne pas prendre les participant(e)s au dépourvu (les questions sur les tableaux ont surpris des participant(e)s),
- Bien répartir les travaux entre COTECH, groupes de travail spécifiques et CMA entier,
- Essayer de sortir d'un climat « tendu / susceptible » pour pouvoir aborder tous les sujets et travailler toutes les options sereinement,
- Prévenir tôt des dates d'atelier.

7. Annexes

7.1. Atelier élevage



**REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE**

Atelier Élevage




Tableaux à remplir selon vos connaissances de la zone du PTGE.

1- Élevage bovin

Orientation	Rendement Lait (L/vache/an)	Rendement Viande (Kg/tête)	Charges (€/tête/an)	Prix de vente à la production (€/unité de production)	Zone de présence
Lait	8 à 3000	400 50%	/	1.50 € / l	U d a a fle
Viande	900	70%	/	8 €	armat
Mixte	800	60%	/	7 €	armat

2- Élevage des volailles

Type de production	Rendement (Tête de volailles/an) Ou (œufs/an)	Rendement carcasse (%)	Charges (€/tête)	Prix de vente de volailles (€/Kg vif)	Zone de présence
-Poules pondeuses	300	/	/	/	route
-Poulet de chair standard	80 / m ² x 1000 x 11 bœufs	/	/	/	la
-Poulet de chair labélisé	4400 / bal / bœuf. x 3	/	/	/	zone
-Canards (foie gras)	12 j	/	/	/	

**REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE**

Atelier Élevage

Tableaux à remplir selon vos connaissances de la zone du PTGE.

1- Élevage bovin

Orientation	Rendement Lait (L/vache/an)	Rendement Viande (Kg/tête)	Charges (€/tête/an)	Prix de vente à la production (€/unité de production)	Zone de présence
Lait		300 kg carcasse		6,5 carcasse	
Viande		450 kg carcasse		7,5 carcasse	
Mixte					

2- Élevage des volailles

Type de production	Rendement (Tête de volailles/an) Ou (œufs/an)	Rendement carcasse (%)	Charges (€/tête)	Prix de vente de volailles (€/Kg vif)	Zone de présence
-Poules pondeuses	16 œufs				
-Poulet de chair standard	30 j				
-Poulet de chair labélisé	89 j				
-Canards (foie gras)	12 j				



7.2. Ateliers Maïs et cultures fourragères



REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE

Atelier Maïs

Tableaux à remplir selon vos connaissances de la zone du PTGE.

Briques	Rendement (en sec) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Rendement (en irrigué) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Prix à la vente (€/unité de production)	Consommation en eau (m3/ha)	Type de sol favorable	Zone de présence
Maïs grain	40-50 Qtx	50 Qtx	160-200 €	1200 m ³ /ha max	Boulbène Argilo limoneux	10-43-4 3
Maïs doux	0					
Maïs ensilage						
Maïs semences	0					

Grain waxy 20-30 30 qtx +25€/T prime 1200 m³/ha Boulbène Argilo 10-43-4 3



REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE

Atelier Maïs

Tableaux à remplir selon vos connaissances de la zone du PTGE.

Briques	Rendement (en sec) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Rendement (en irrigué) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Prix à la vente (€/unité de production)	Consommation en eau (m3/ha)	Type de sol favorable	Zone de présence
Maïs grain	40-50 en moyenne	50-105 en moyenne	160-200 €/T	1000-1500	Dur, maïs a condition d'irriguer	28-49-16 Douze Amont
Maïs doux						
Maïs ensilage						
Maïs semences						

Maïs grain (waxy) sous contrat X 2023 85 qx/ha 2024 82 qx/ha 2025 55 qx/ha 180-220 €/T 1000-1500 28-49-16 Douze Amont





REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE

Atelier Fourrage

Tableaux à remplir selon vos connaissances de la zone du PTGE.

Briques	Rendement (en sec) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Rendement/ha (en irrigué) (qx/ha) ou (tMS/ha)	Prix de vente à la production (€/unité de production)	Consommation en eau (m3/ha)	Type de sol favorable	Zone de présence
-Luzerne				0		Arach
-Trèfle				0		
-Mélange céréales et légumineuses						
-						

8. Glossaire

8.1. Acronymes

ADASEA : Associations départementales d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ALPAD : Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable

AT :

BE : Bureau d'Etude

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de Garonne

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CD : Conseil Départemental

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMA : Comité Multi-Acteurs

COFIL : COmité de PIlotage

COTECH : COmité TECHnique

CR : Compte Rendu

DDTM : Direction Départementales des Territoires et de la Mer

EBE : Excedent Brut d'Exploitation

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

OAD : Outil d'Aide à la Décision

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCOP : Société COopérative et Participative

TRACC : Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique

VA : Valeur Ajoutée

8.2. Définitions

Débit d'Objectif d'Etiage : Le Débit d'Objectif d'Etiage est le débit moyen mensuel fixé à l'aval d'un point nodal où l'on considère qu'un débit supérieur à ce seuil permet l'équilibre entre l'ensemble des usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique.

Commission Locale de l'Eau (CLE) : Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma D'aménagement et de Gestion des Eaux. En présence d'un SAGE, la commission locale de l'eau (CLE) étendue aux parties intéressées non-membres de la CLE, constitue le cadre du comité de pilotage du PTGE.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ECPI) : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Projet Alimentaires Territoriaux : Programme d'actions de lutte contre la pollution agricole ou assimilée en particulier sur les zones à enjeux Eau potable (Captages prioritaires). Il mobilise l'ensemble des acteurs intervenant sur la qualité de l'eau potable : collectivités, particuliers et agriculteurs, incite à la mise en œuvre de PTGE du bassin versant de la Douze – Atelier 4 comité multi-acteurs, 22 février, Sainte Christie d'Armagnac 14 pratiques conduisant à l'amélioration de la qualité des milieux et de l'eau, tout en respectant l'économie et la dynamique sociale locale. Les Landes comptent trois zones de captages classés en 2016 : les Arbouts, Pujo-lePlan et Orist. Le PAT permet d'accompagner financièrement et techniquement la mise en œuvre d'actions concrètes notamment pour les agriculteurs. Il est précédé d'une étude qui vise à délimiter la zone pouvant impacter la qualité de l'eau captée d'une part, puis à déterminer quelles parties sont les plus importantes quant aux risques de transferts. Ensuite, un programme d'actions est défini par les membres du comité de pilotage sur la base de cette étude.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : établi sur le bassin de la Midouze pour la période 2012- 2022, il précise le SDAGE et le programme de mesures de manière plus spécifique et adaptée au territoire en fonction des grands enjeux identifiés et des objectifs fixés. Son entrée en révision a été approuvée par la CLE du 11 mars 2020.

REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR ANALYSE COUTS-BENEFICES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA DOUZE

Atelier de concertation du 6 mai 2026



Objectifs de l'atelier

Cet atelier a **plusieurs objectifs** :

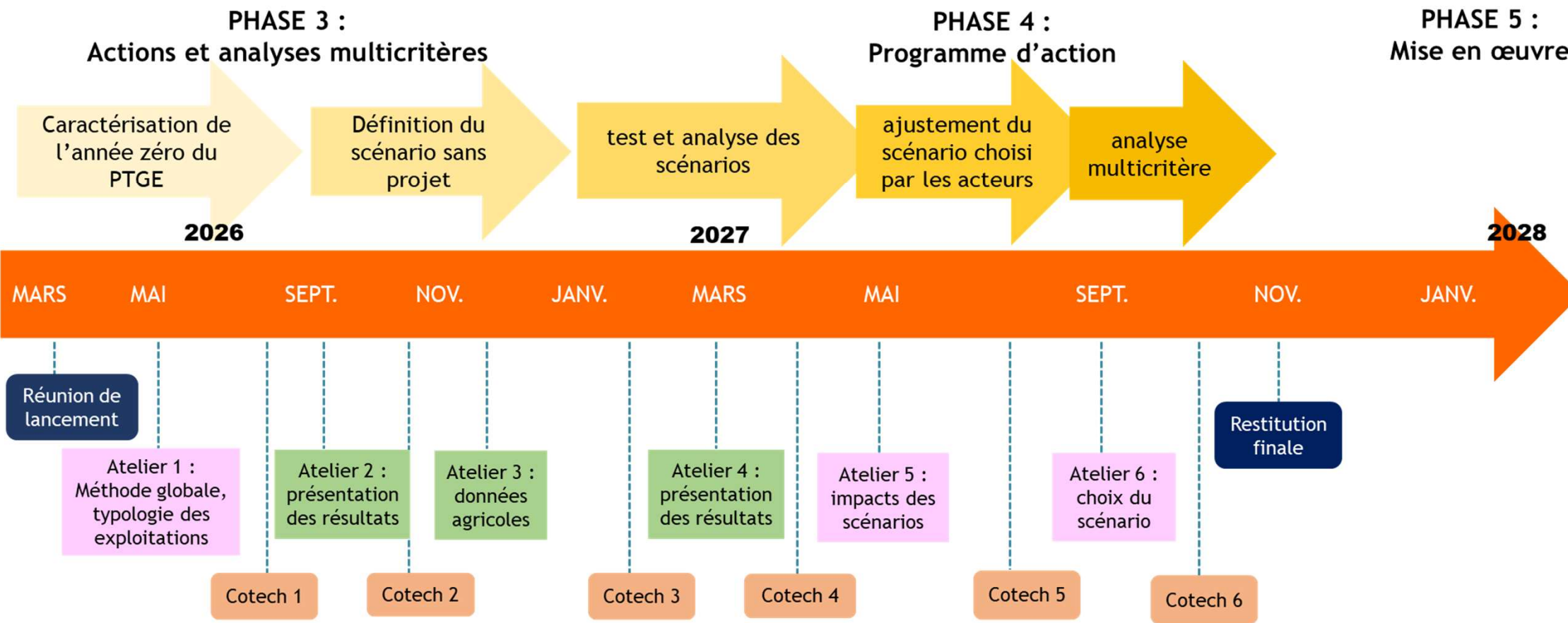
- Prendre connaissance de l'étude économique qui vient de démarrer dans le cadre du projet de territoire de la Douze, qui vise à élaborer des scénarios prospectifs et à mener une analyse coûts-bénéfices associée.
- Echanger sur l'articulation des différentes étapes de cette étude et la place de la concertation.
- Travailler en sous-groupes sur les ateliers cultureux agricoles afin de contribuer à la typologie des exploitations agricoles.



Calendrier et méthodologie



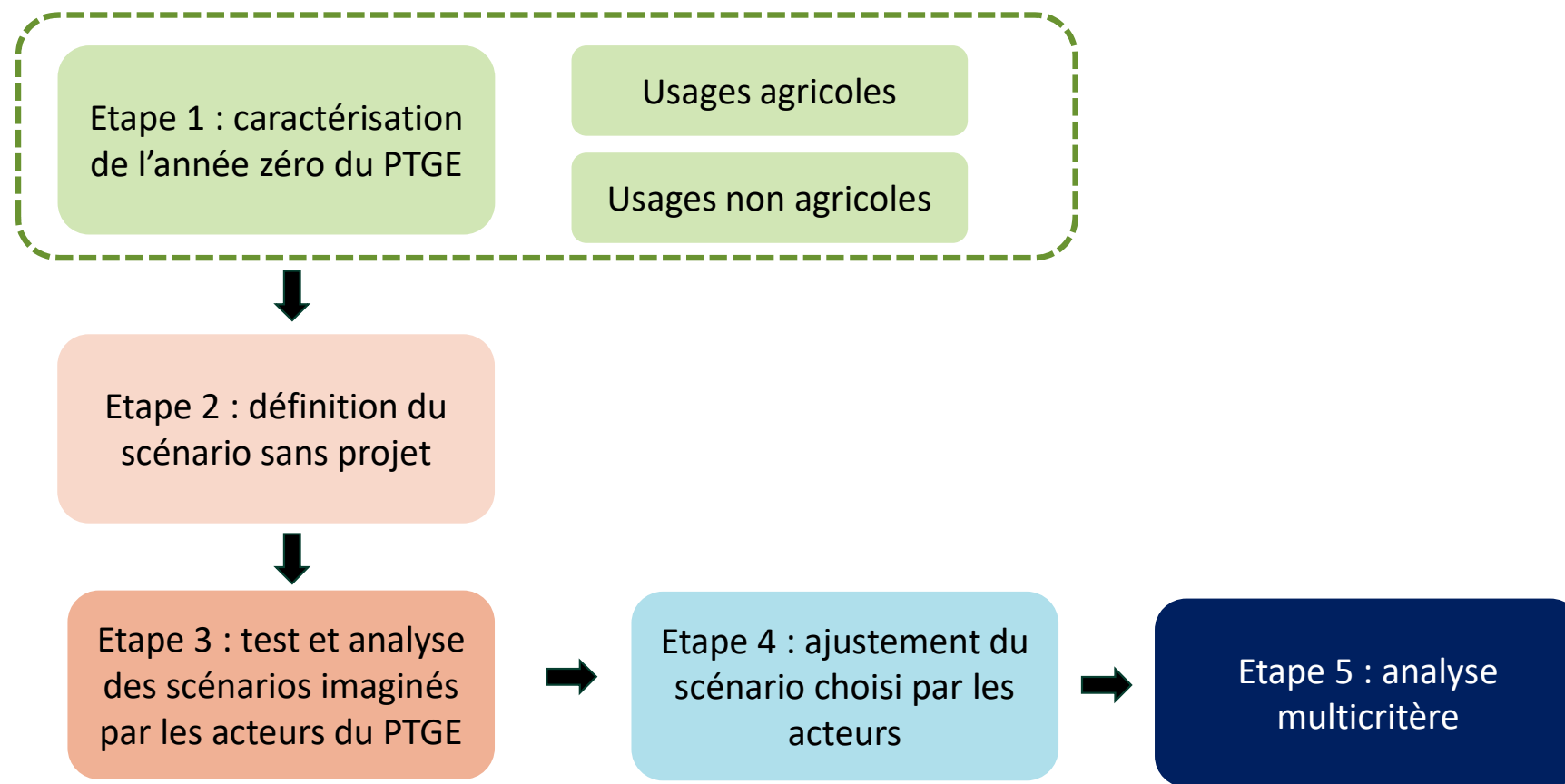
PLANNING DE L'ETUDE ET PLACE DE LA CONCERTATION



Atelier animé par Lisode

Atelier animé par l'EPTB A3

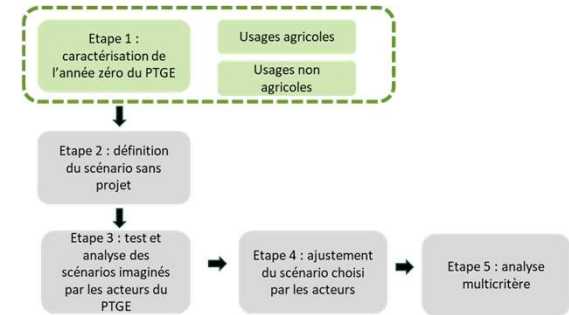
Une étude en 5 étapes



Etape 1 : caractérisation de l'année zéro

Objectif : Caractériser l'ensemble des usages présents sur le territoire sur une période de référence que l'on appelle l'année zéro.

La période de référence choisie pour le PTGE de la Douze est 2020-2024 => elle permet de ne pas considérer une seule année « atypique ».



Usages agricoles



Caractérisation des exploitations agricoles
Caractérisation pédoclimatique du territoire



Croisement des typologies





Caractérisation des filières du territoire

Usages non agricoles



- Activités industrielles, commerciales, de construction et de services
- Activités récréatives et touristiques
- Aquaculture (4 établissements)
- Services d'hébergement et de restauration
- Sylviculture
- Usage AEP

Atelier 1
Méthode globale, typologie des exploitations 

Atelier 2
Présentation des résultats de l'étape 1 



Etape 2 : définition du scénario sans projet



Objectif : Présenter un scénario sans projet qui tiendra compte de la diminution de 30 % des débits minimums estivaux à horizon 2050 (Explore 2)

Prise en compte de la réglementation et de la disponibilité future de l'eau

Fonctionnement économique des exploitations irrigantes types

Evaluation des besoins futurs en eau à horizon 2050

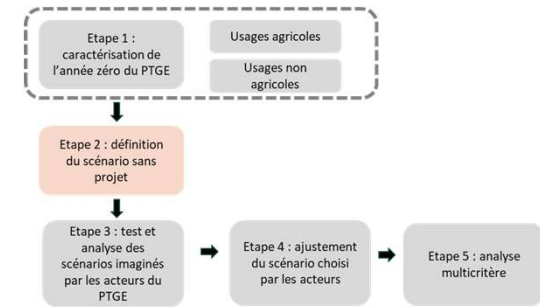
Réalisation des modèles technico-économiques des typologies

Identification des flux de production et de commercialisation et des enjeux liés à l'irrigation

Impact des autres usages sur le milieu




Atelier 3
Spécifique données agricoles

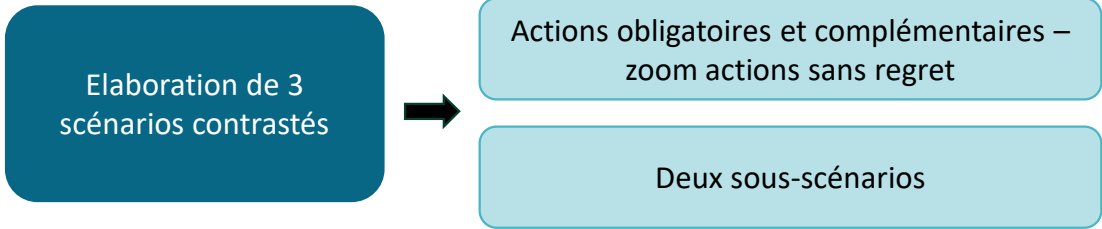
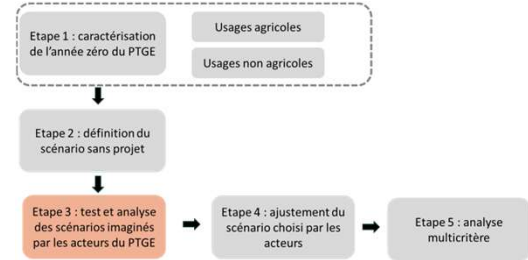


Atelier 4
Présentation des résultats de l'étape 2

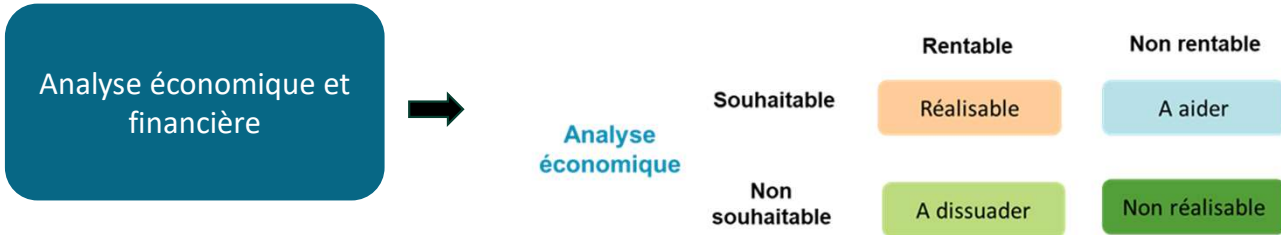


Etape 3 : test et analyse des scénarios


 Objectif : construire 3 scénarios contrastés comportant 2 sous-scénarios et vérifier via une analyse économique et financière leurs impacts sur les activités et les acteurs.

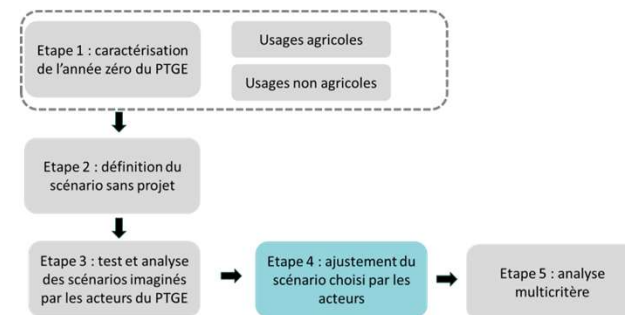


Actions	Scénario A		Scénario B		Scénario C	
	Scénario A1	Scénario A2	Scénario B1	Scénario B2	Scénario C1	Scénario C2
A	X		X		X	
B	X	X		X	X	X
C	X		X			X
D		X	X	X	X	
E	X		X	X		X
F		X		X	X	X



Etape 4 : ajustement du scénario choisi par les acteurs

 Objectif : ajuster le scénario retenu et ses deux sous-scénarios par les acteurs en fonction des remarques de l'atelier 5



Atelier 5
Présentation de l'impact
des scénarios



Analyse des remarques

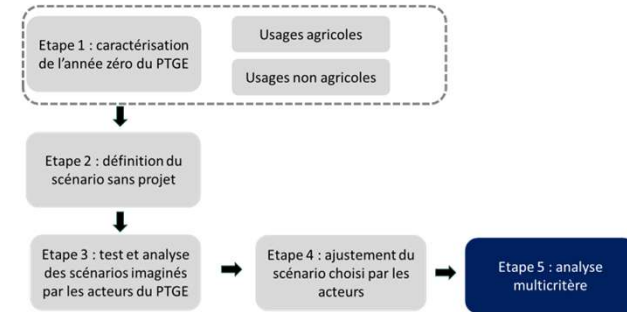
Intégration dans les deux
sous-scénarios

Validation lors du
COTECH 6

Etape 5 : analyse multicritère



Objectif : mener une analyse multicritère sur les deux sous-scénarios retenus



Indicateurs hydrologiques et écologiques

Contribution à l'atténuation des crues, amélioration de la continuité écologique, restauration des habitats aquatiques, préservation des zones humides et réduction des pressions diffuses.

Indicateurs socio-économiques

Impacts sur les usages locaux (agriculture, eau potable, loisirs), cohérence avec les orientations du territoire, niveau de synergie avec d'autres politiques publiques, effets indirects positifs attendus.

Indicateurs opérationnels

Maturité technique, disponibilité du foncier, complexité réglementaire, horizon de mise en œuvre, risques de blocage et conditions de pérennité.

Indicateurs financiers et institutionnels

Articulation avec les dispositifs de financement, capacité des maîtres d'ouvrage à porter les actions, coûts d'exploitation et de maintenance.



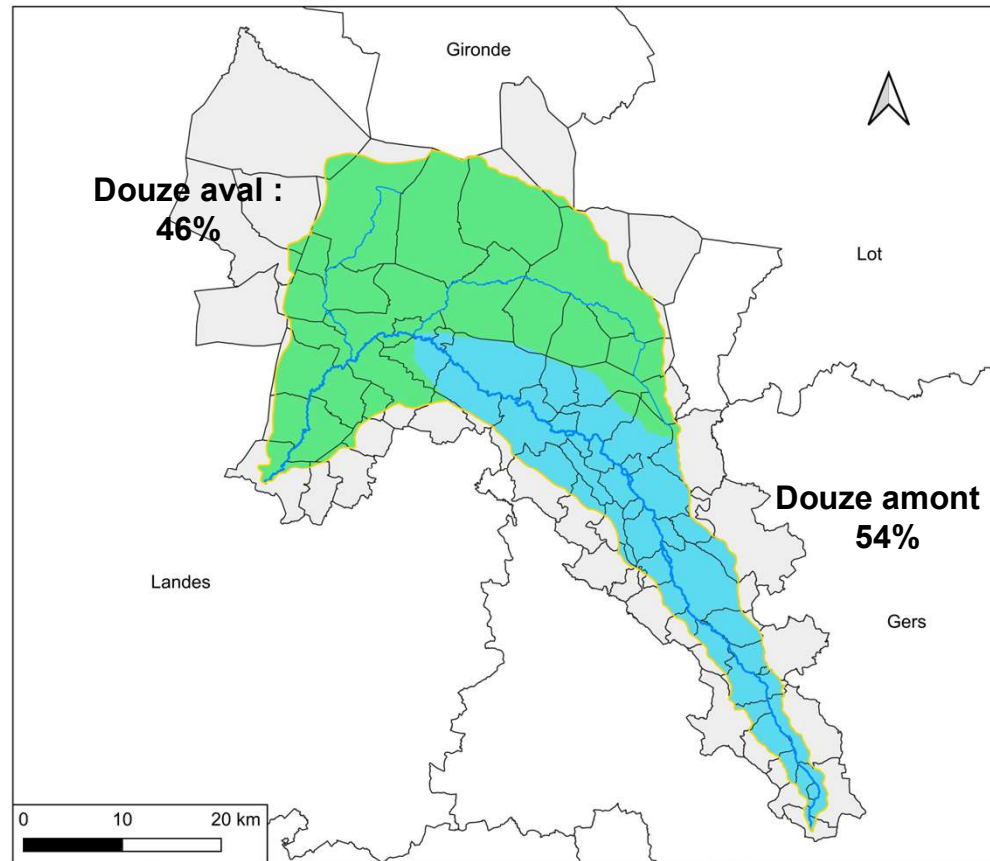
Atelier en sous-groupes

Travail sur la typologie des exploitations agricoles



Présentation du territoire

Périmètres élémentaires du bassin versant de la Douze



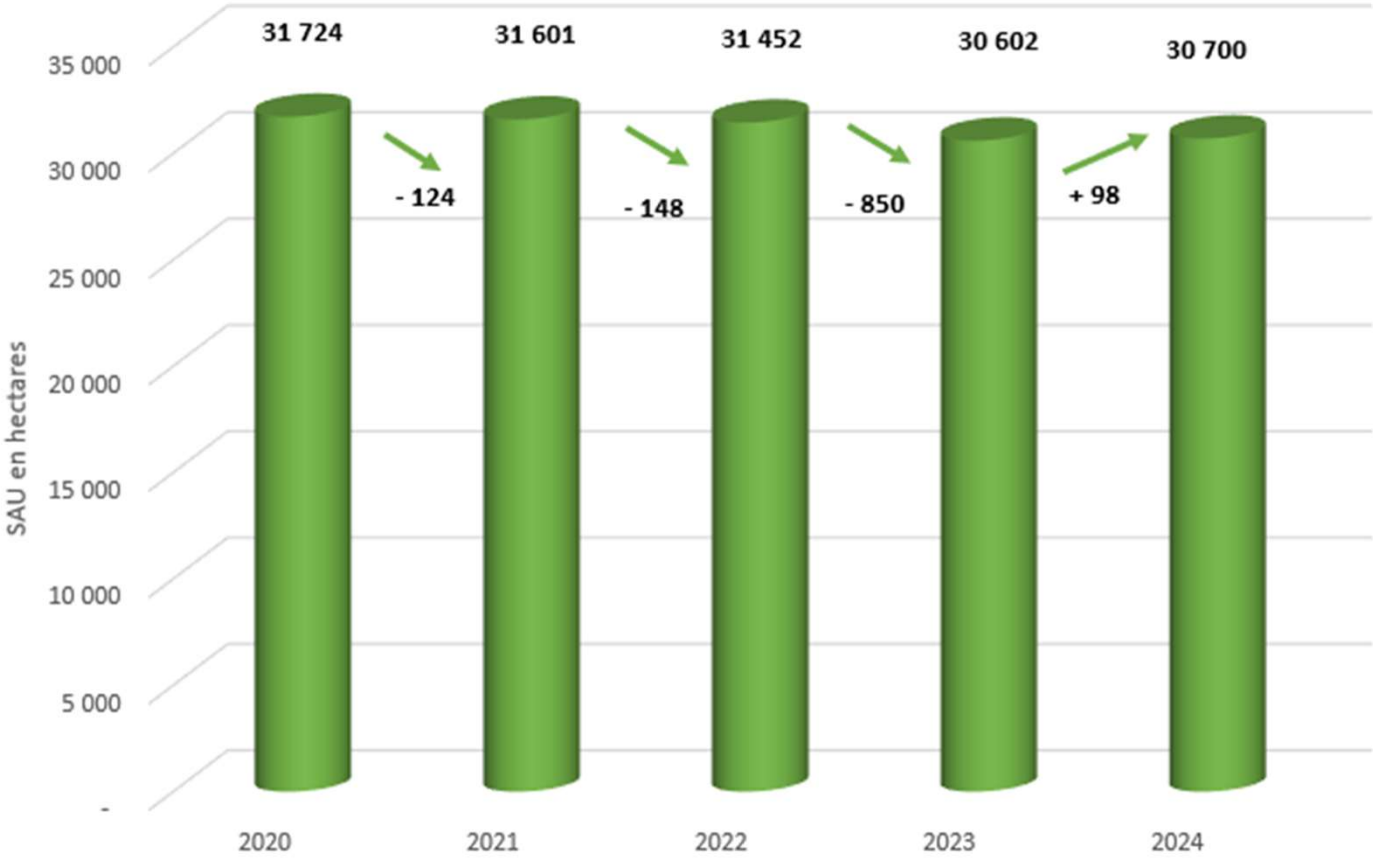
- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| — Périmètres élémentaires du bassin | — La Douze |
| ■ Douze amont | — Principaux affluents |
| ■ Douze aval | ■ Communes |
| ■ Périmètre du PTGE | □ Départements |



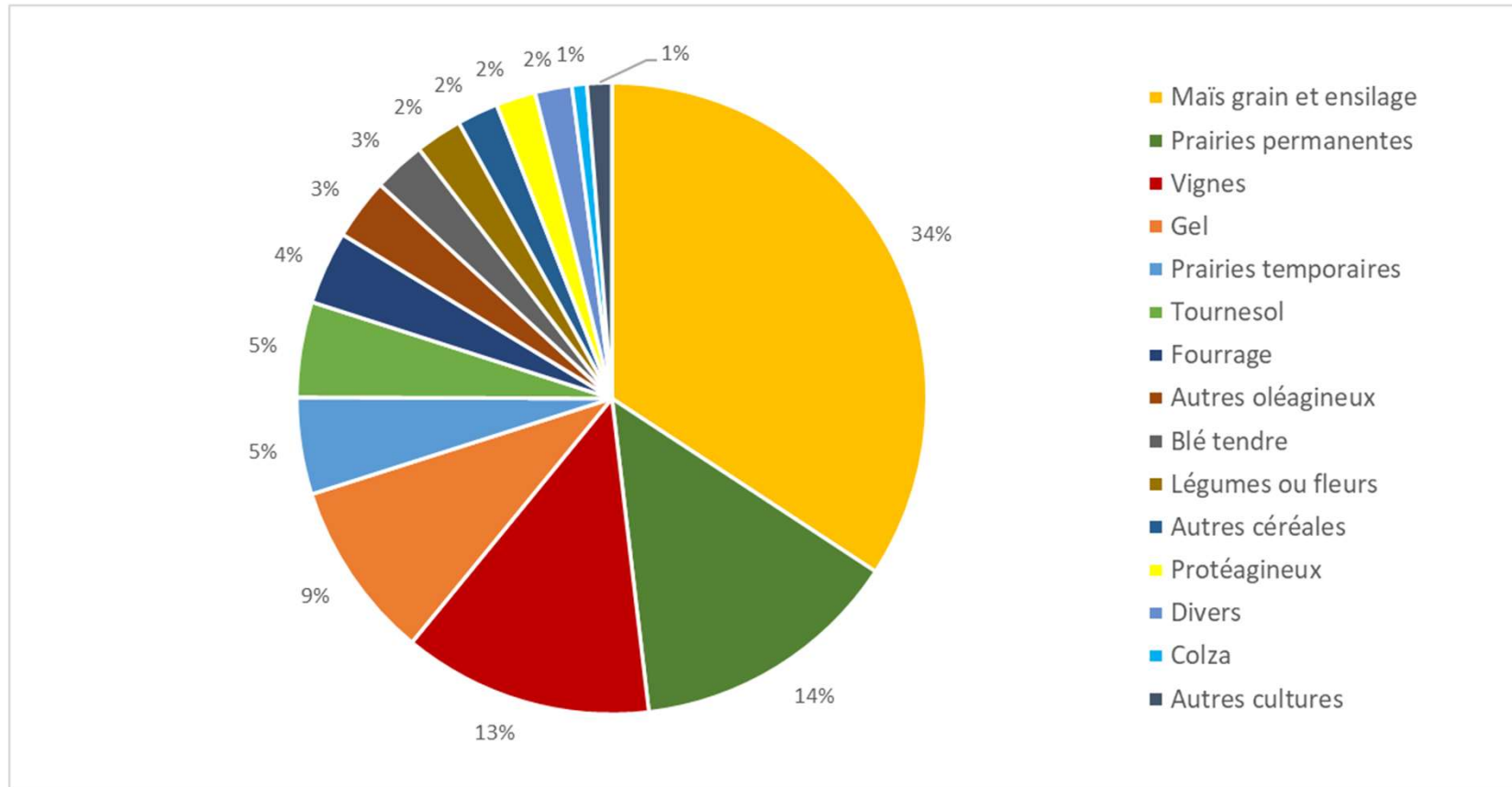
Sources : EPTB a3, BD TOPO, DREAL Occitanie
Réalisation : C. Jozeleau, 2026



Evolution de la SAU – moyenne entre 2020 et 2024 – Données RPG



Assolement Douze– Part moyenne des superficies entre 2020 et 2024 – Données RPG



Point méthodologique : Typologie des exploitations agricoles

Analyse de la répartition de la superficie cultivée sur le territoire



Choix de 9 ateliers culturaux

Maïs grain et ensilage

Orge + blé tendre

Autres céréales

Tournesol + colza

Maraîchages : légumes/fruits

Viticulture

Fourrage

Autres oléagineux

Protéagineux +
légumineuses à grains

Choix de 2 ateliers d'élevage

Elevage bovin

Elevage des volailles



Briques



Calcul d'indicateurs et
de variables

Ateliers culturaux

Ateliers

Maïs grain et ensilage

Orge + blé tendre

Autres céréales

Tournesol + colza

Autres oléagineux

Fourrage

Protéagineux +
légumineuses à
grains

Viticulture

Maraîchage :
légumes/fruits

Briques

Maïs doux

Maïs grain / Semences

Maïs ensilage

Orge d'hiver

Orge de printemps

Blé tendre d'hiver

Avoine d'hiver

Sorgho

Millet

Sarrasin

Tritical d'hiver

Tournesol

Colza d'hiver

Soja

Luzerne

Trèfle

Mélange de céréales, légumineuses

Fèverole

Pois d'hiver

Mélange de pois, céréales, lupin, fèverole

Lentilles

Pois chiches

Vignes de cuve

Carotte

Fraise

Légumes/fruits pérennes et annuels

Horticulture ornementale

Ateliers d'élevage

Ateliers

Elevage bovin

Elevage des volailles

Briques

Lait

Viande

Mixte

Poules pondeuses

Poulets de chair standard

Canards (foie gras)

Poulets de chair labelisé



Cultures recensées sur le PTGE hors ateliers

Prairies permanentes

Prairies temporaires

Estives et landes

Surfaces en gel

Divers

Autres cultures
industrielles

Superficies à analyser dans la partie typologie mais en dehors des ateliers car il manque un grand nombre de données chiffrées pour les quantifier. Seules les superficies RPG relatives sont connues.

Ateliers à analyser en sous-groupes

Table 1 : atelier maïs et fourrage

Table 3 : atelier élevage
bovin / avicole



Table 2 : atelier maraîchage et
horticulture / cultures bio / cultures
contractuelles



Compléter l'analyse des ateliers de la typologie

1. Valider la composition des briques des ateliers
2. Identifier les points forts et les points faibles de chaque brique